**Aspect Scientifique de la Prohibition de Consommer la Viande de Porc**

 Allah exalté soit-Il dit dans le Saint Coran:    [Dis : “Dans ce qui m'a été révélé, je ne trouve d'interdit, à aucun mangeur d'en manger, que la bête (trouvée) morte, ou le sang qu'on a fait couler, ou la chair de porc - car c'est une souillure - ou ce qui, par perversité, a été sacrifié à autre qu'Allah.” Quiconque est contraint, sans toutefois abuser ou transgresser, ton Seigneur est certes Pardonneur et Miséricordieux.]   (Al-An`âm : 145)   Allah exalté soit-Il dit dans le Saint Coran:    [Dis : “Dans ce qui m'a été révélé, je ne trouve d'interdit, à aucun mangeur d'en manger, que la bête (trouvée) morte, ou le sang qu'on a fait couler, ou la chair de porc - car c'est une souillure - ou ce qui, par perversité, a été sacrifié à autre qu'Allah.” Quiconque est contraint, sans toutefois abuser ou transgresser, ton Seigneur est certes Pardonneur et Miséricordieux.]   (Al-An`âm :145)

Vérité Scientifique:

La science a découvert certains aspects des interdits de la législation islamique qui a pu protéger ses fidèles durant des siècles avant l'invention des microscopes. Ainsi, la science réussit-elle à comprendre que les bactéries se reproduisent dans les corps morts, et notamment dans le sang. De même, la science comprit que les souillures qui se regroupent dans la viande de porc sont intraitables. Le porc est donc un refuge pour des microbes, des bactéries et des virus qu'il transmet à l'homme et aux animaux. Certains de ces bactéries et de ces microbes sont propres aux porcs tels que la Dysenterie Balantidienne, le Trichinella spiralis, le Ténia Solium, la Cysticercose. Par contre, certains autres microbes et bactéries sont des zoonoses qui comprennent des types de fièvre, le Fasciolopsis Buski en chine, et l'ascaris. Quant à la Dysenterie Balantidienne, elle se propage souvent de façon épidémique chez les éleveurs de porcs et ceux qui les côtoient tel que ce fut le cas sur une île de l'Océan Pacifique suite à une tempête qui dispersa les crottes de porcs. Il s'avère que cette maladie est inhérente à l'existence du porc dans un endroit, et ce, même dans les pays développés contrairement aux fausses opinions qui affirmaient la possibilité de surpasser le manque d'hygiène du porc en usant de moyens technologiques modernes qui sont à même de rendre insensée toute interdiction de la consommation de viande porc notamment en Allemagne, en France, aux Philippines et au Venezuela. L'on contracte la trichinose suite à la consommation des muscles de porc infectés. Les trichinoses femelles rongent les parois de l'intestin afin d'y émettre des larves qui atteignent à peu près dix mille larves. Ces larves se déplacent par le biais du sang vers les muscles afin d'y former des vésicules contagieuses. Quant au T. Spiralis, l'on le contracte suite à la consommation de muscles de porc infectés. Les larves du T. Spiralis croissent dans l'intestin de l'homme et atteignent sept mètres de long et sont dotées de têtes épineuses qui détruisent les parois de l'intestin et causent l'anémie. Chacune de ces larves a quatre suçoirs et un cou qui favorisent la production de cellules androgynes qui paraissent être une espèce particulière qui atteignent souvent un millier et dont chacune produit plus d'un millier d'œuf. L'on contracte le Cysticercose suite à la consommation d'aliment infecté par les œufs dont les larves sortent et atteignent les organes par le biais du sang. Et l'on évalue la gravité de la maladie selon le degré d'infection. D'autre part, il faut noter que cette maladie n'est aucunement causée par le Ténia Saginata des vaches qui a une tête non épineuse et partant est moins nocif.

Aspect miraculeux:

Le porc est un animal réputé pour son mauvais caractère et qui consomme les excréments. Par mépris, certains idolâtres sont allé jusqu'à considérer le porc comme un animal qui tue les symboles du bien. Selon les légendes, c'est le porc qui tua Horus chez les anciens égyptiens tout comme il tua Adon chez les cananéens, Adonis chez les grecs et Attis en Asie mineure. Dans l'ancienne Égypte, l'élevage de porc était considéré comme un sot métier que seuls les indigents acceptaient d'exercer. Raison pour laquelle il y était interdit que les éleveurs de porcs accèdent au temple. Tout comme il leur était défendu d'épouser des filles autres que les filles de leurs collègues. Par ailleurs, il était exigé que toute personne qui touche à un porc fasse un bain rituel. D'autre part, le porc était également interdit aux gens du livre bien que ces derniers aient contrevenu à cette interdiction. Quant au Coran, il a donné la raison de l'interdiction de la consommation de la viande de porc en ces termes : «…c'est une souillure…»  Il va de soi que le mot souillure est un mot qui a une connotation générale qui comprend tout ce qui est sale et nocif. Il faut signaler que le Coran interdit la consommation de la viande de porc dans les trois passages ci-après:       Allah exalté soit-Il dit :  [ Certes, Il vous est interdit la chair d'une bête morte, le sang, la viande de porc et ce sur quoi on a invoqué un autre qu'Allah. Il n'y a pas de péché sur celui qui est contraint sans toutefois abuser ni transgresser, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. ] (Al-Baqara : 173)

 Il dit aussi exalté soit-Il :  [Il vous a, en effet, interdit (la chair) de la bête morte, le sang, la chair de porc, et la bête sur laquelle un autre nom que celui d'Allah a été invoque. Mais quiconque en mange sous contrainte, et n'est ni rebelle ni transgresseur, alors Allah est Pardonneur et Miséricordieux.] (An-Nahl :115)

    Il dit en fin exalté soit-Il :  [Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d'une chute ou morte d'un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée - sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte -. (Vous sont interdits aussi la bête) qu'on a immolée sur les pierres dressées, ainsi que de procéder au partage par tirage au sort au moyen de flèches. Car cela est perversité.] (Al-Mâ'ida : 3)

Cette interdiction de la consommation de porc englobe tout ce qui en est consommable y compris la graisse. L'interdiction de la graisse de porc aux juifs était vraisemblablement liée à l'interdiction de la chair. Allah exalté soit-Il dit à cet effet :   [ Aux Juifs, Nous avons interdit toute bête à ongle unique. Des bovins et des ovins, Nous leurs avons interdit les graisses, sauf ce que portent leur dos, leurs entrailles, ou ce qui est mêlé à l'os. Ainsi les avons-Nous punis pour leur rébellion. Et Nous sommes bien véridiques. ] (Al-An`âm : 146)

En effet, l'interdiction de la chair de porc sous-entend l'interdiction de la graisse même comme nourriture pour des animaux qui sont destinés à la consommation humaine.

Il est utile de noter qu'au moment de la révélation du Coran, nul ne savait les caractères nocifs de la viande de porc. Comment donc expliquer cette prévention législative, si ce n'est par le fait que la législation coranique provient du Savant et du Sage par excellence ! Le Sublime Omnipotent dit à ce propos :  [ Et ton peuple traite cela (le Coran) de mensonge, alors que c'est la vérité. Dis : “Je ne suis pas votre garant. Chaque annonce arrive en son temps et en son lieu, Et bientôt vous le saurez.”]  (Al-An`âm : 66-67)